

## Viol sur son amie : Vincent échappe à la prison

### Acquitté à Reims, Vincent a été jugé coupable en appel, à Troyes, de viol sur son ex-amie

Le verdict a été prononcé mardi soir, vers 22 h 30, par le président Latapie. Vincent, un Rémois de 24 ans, a été déclaré coupable du viol dont l'accusait Claire, son ex-petite amie, mais les jurés ont estimé ne pas devoir envoyer, cinq ans après les faits, l'accusé en prison et ils ont limité la sanction à une peine de principe d'un an de prison avec sursis.

Pendant les deux jours de l'audience, on a eu plus d'une fois l'impression de retrouver l'univers de La Boum ou, plus récent, de Lol : un grand zoom sur les adolescents se cherchant, jouant aux grands, sans abandonner les chamailleries, les « on-dit » de cour de récré, les cigarettes en cachette sur fond de frime ou de bachotage.

Et évidemment, les premières amours qui virent en drame, les peines de cœur qui se consolent avec des bonbons... Mais dans l'histoire de Vincent et Claire\*, ce scénario est parti en vrille. Pas de happy end.

L'épilogue de l'amourette se joue devant la cour d'assises. Plus de cinq ans après. Au centre des débats : la dernière relation sexuelle de Vincent et Claire, le 17 juin 2004 (notre édition de mardi).

Ils avaient alors 19 et 18 ans. Claire a décidé de rompre trois semaines plus tôt. L'après-midi du 17 juin, juste après la dernière épreuve du bac, elle accepte d'aller chez Vincent, mais en « copine ».

Elle a déposé plainte le surlendemain pour viol. Vincent, qui avait alors reconnu les faits, s'en défend désormais bec et ongle : « Dès qu'elle m'a dit d'arrêter, je l'ai fait : donc il n'y a pas eu viol ! Avant, elle ne disait rien, elle pleurait c'est tout. »

#### « Objet sexuel »

Vincent, comme Claire, raconte l'histoire, chacun arc-bouté sur sa version, comme c'est par ailleurs le cas de leurs proches. L'accusé, acquitté à Reims, en septembre 2008, sait qu'il joue gros dans ce procès en appel décidé par le parquet : c'est le sauve-qui-peut. Sa thèse, c'est que Claire règle ses comptes : « Elle m'avait dit qu'elle me ferait payer au centuple ce que je lui avais fait endurer pendant l'année où on est sorti ensemble. »

« À force de changer de version, il nous sert une soupe informe », a déploré Me Gérard Chemla, conseil de Claire, dont il souligne : « Elle, sa déposition est restée la même depuis le premier jour. »

Pour l'avocat, il est évident qu'à « l'occasion d'un jeu pervers, Claire a été violée par celui qui avait été son premier amour » : « Vincent a profité de la peur qu'il lui a inspirée cet après-midi-là après l'avoir attachée et enfermée, pour la transformer en objet sexuel. »

« Elle a été catapultée à l'âge de Néandertal par ce jeune homme de bonne famille », a dénoncé l'avocat général, Brigitte Montambault, qualifiant l'affaire de « complexe et subtile » avant de souligner : « Il y a des acquittements qui, pour certains accusés, sont pires que des condamnations. » Elle vise Vincent « qui n'a rien compris et qui continue à mentir ».

« Il faut exclure qu'il se soit trompé sur le consentement de Claire. Il y a des éléments évidents de violence dans ce dossier », a-t-elle commenté.

Elle a balayé « l'argument tardif » brandi par l'accusé de « la réalisation d'un fantasme de la jeune femme » : « Invraisemblable ! Ou plutôt, c'était son fantasme à lui. » « Il lui a infligé un viol sanction », a-t-elle dénoncé en requérant « une peine très modérée » : cinq ans de prison dont un ferme.

« Si ce dossier était si simple, si évident, on ne serait pas là aujourd'hui », a fait valoir Me Devarenne, avocate de Vincent, avant de rappeler : « Pendant l'instruction, le parquet avait suggéré une correctionnalisation. »

Pour ce qui est de l'après-midi du 17 juin, elle plaide : « On veut donner à cette affaire une tonalité de tragédie antique mais tout de même... Pendant la relation sexuelle, Claire n'était plus attachée aux pieds et si elle s'était débattue, les sangles de nylon lui auraient laissé des traces aux poignets. »

Pour Me Devarenne, trop d'éléments plaident en faveur du doute. « Je crois très fort à la thèse de la vengeance », a-t-elle souligné en déplorant que l'accusation ait forcé le trait pour « dresser un portrait de Vincent trop négatif » : « Comme Claire, il n'aspire qu'à tourner cette page », a-t-elle lancé, plaidant l'acquittement.

\* Le prénom a été modifié pour préserver l'anonymat.

Auteur : *Compte rendu d'audience* : Valérie ALANIÈCE

Article paru le : **12 novembre 2009**